

Exposer l'outrage pour se libérer ? Femmes esclaves, Code noir espagnol et manumission à la fin du 18^e siècle

Aline Helg

Département d'histoire générale

Petrona Bernal n'avait pas de chambre à soi, mais dormait probablement par terre, dans la cuisine ou le patio intérieur d'une demeure à Carthagène des Indes, sur la côte caraïbe de la Colombie, à la fin du 18^e siècle. Cette femme était une esclave domestique, à la fois un être humain et un bien meuble, la propriété de son maître qui la considérait comme sienne, comme un objet qu'il pouvait utiliser à sa guise—et donc comme un objet sexuel. Mais cette femme-objet laissa sa voix de femme-être humain dans les archives, et c'est elle qui guidera mon propos.

En effet, en décembre 1789, l'esclave Petrona Bernal parvint à déposer plainte devant le tribunal de justice provincial contre son maître, Juan Vivanco. Elle le dénonça parce qu'il l'obligeait à avoir des relations sexuelles avec lui « sous la promesse de la liberté, avec pour résultat que j'ai conçu un enfant en son pouvoir qui est mort peu après. » L'épouse de Vivanco, Ana Isabel Rodríguez, se rendit compte du « commerce illégitime » que son mari avait avec son esclave. Dès lors, elle se mit à la punir en lui infligeant « des coups de bâton, de fouet et des blessures, sans lui permettre la liberté concédée par le droit aux malheureux

comme moi nés assujettis à la servitude, qui est celle de changer de propriétaire quand nous sommes maltraités avec la cruauté que me fait subir ma maîtresse. »¹

Petrona Bernal exigea donc l'application de son « droit » à se faire acheter par un autre maître, en raison des abus dont elle était la victime. Bien représentée par un défenseur des pauvres, en 1790, elle obtint dans un premier jugement que le gouverneur de la province de Carthagène condamne Vivanco à la vendre au maître qu'elle avait trouvé, afin qu'elle soit protégée des abus physiques et sexuels qu'elle endurait. Mais son maître fit appel contre cette décision et, à la fin de 1791, l'Audience royale de Bogotá ordonna le retour de Petrona Bernal chez le couple, sommé de la traiter avec charité.

L'épisode dramatique vécu par cette femme entre 1789 et 1791 nous permettra de comprendre, d'une part, sa résolution, mais aussi l'impact du contexte international sur le retournement du jugement. Ensuite, nous examinerons de façon plus générale la condition des femmes esclaves dans le monde ibérique, en insistant sur la capacité de plusieurs d'entre elles à sortir de l'esclavage par l'achat de leur liberté.

Le contexte, de 1789 à 1791, dans lequel se déroulèrent ces faits fut décisif : au début de 1789, l'Espagne décida de libéraliser la traite négrière pour développer les plantations esclavagistes au Venezuela et à Cuba ; mais en mai de cette année, le roi d'Espagne promulgua un Código Negro (code noir) moins dur que d'autres codes régissant l'esclavage, parce qu'il voulait s'assurer de garder le contrôle sur les planteurs esclavagistes, au cas où ils abuseraient de leurs esclaves, et surtout pour prévenir qu'ils ne suivent l'exemple de leurs pairs aux États-Unis, qui venaient de gagner la guerre d'indépendance contre la Grande-Bretagne. Par ailleurs, peu après l'adoption du Código Negro, la Révolution éclata en France, provoquant l'appréhension de toutes les monarchies européennes.

¹ Juan Vivanco, sobre la venta de una esclava llamada Petrona Pabla Bernal, Archivo Histórico Nacional de Colombia (Bogotá), Sección Colonia, Fondo Negros y Esclavos, tome I, 1791, folios 644-709. Toutes les traductions sont miennes.

Deux ans plus tard, en août 1791, les esclaves de la plaine du Nord de la colonie française de Saint-Domingue se révoltaient massivement dans un mouvement qui allait déboucher sur l'abolition définitive de l'esclavage et l'indépendance à Haïti, en 1804. Bien sûr, en 1791, les acteurs de notre histoire ne pouvaient pas prédire ce développement, mais ils savaient qu'à Saint-Domingue, des milliers d'esclaves avaient mis le feu à une bonne partie des plantations et tué quantité de blancs. Or, Saint-Domingue, c'était la « perle des Antilles », dont le sucre et le café représentaient le tiers des exportations de la France. Et c'était le modèle que les Espagnols voulaient développer à Cuba, grâce à l'importation massive d'esclaves décrétée au début de 1789.²

Ces nouvelles d'Europe et des Caraïbes parvenaient dans une ville portuaire de Carthagène et aux oreilles de Petrona Bernal, même si elle était prise entre les tortures de sa maîtresse et les assauts de l'époux de celle-ci. Elle entendit parler de l'adoption du Código Negro et pensa qu'il la délivrerait de son calvaire.

En effet, ce code comprenait une longue liste des devoirs des maîtres envers leurs esclaves, devoirs repris pour la plupart de lois espagnoles datant du 13^e siècle, mais réunies pour la première fois dans un document séparé. Y figuraient l'obligation pour les maîtres d'évangéliser leurs esclaves et de leur faire respecter les préceptes du catholicisme, de les nourrir et vêtir « comme des journaliers libres », de les soigner même lorsqu'ils étaient âgés ou improductifs, de les loger adéquatement et de veiller à ce qu'ils se conforment à la morale chrétienne, par exemple en encourageant leur mariage à l'église. Le Código réglait le temps de travail des esclaves et prescrivait deux heures par jour pour leur propre profit. Il limitait les punitions physiques que maîtres et gérants pouvaient infliger aux esclaves indisciplinés à 25 coups, avec un instrument mou ne provoquant ni saignement ni contusion sérieuse. Il stipulait que tout propriétaire ou patron négligeant ou maltraitant un esclave serait puni d'une amende,

² Helg 2004 : 80-120.

voire serait condamné à vendre l'esclave maltraité à un autre propriétaire ou même à l'affranchir en cas d'extrême cruauté. En contrepartie, les devoirs des esclaves se résumaient à une phrase : « Obéir et respecter leurs maîtres et contremaîtres, accomplir les tâches et les travaux qui leur sont assignés conformément à leurs moyens, et vénérer leurs maîtres comme des chefs de famille ».³

Petrona Bernal vit donc sa salvation dans le Código Negro. Elle s'enfuit de la demeure de ses maîtres grâce à l'aide de son frère et alla se réfugier auprès des autorités de la ville. Là, elle consulta, comme elle y avait droit, un défenseur des pauvres qui fit certifier ses cicatrices et contusions par un chirurgien et prit fait et cause pour elle. La plaidoirie de son avocat se basa sur le Código—qui donc prescrivait la vente des esclaves maltraités à un autre maître. Elle se fonda aussi sur des arguments religieux et philosophiques. Le défenseur de Bernal déclara que :

[L]es esclaves sont privés du don le plus précieux de la Nature: la liberté, et mis en cruelle servitude. Que les lois royales [de 1789] n'ont pas pu leur restituer la liberté antique et primitive, mais qu'au moins elles ont voulu adoucir autant que possible leur état misérable. Notamment en exigeant que les maîtres qui traitent cruellement ou même trop durement leurs esclaves, doivent les vendre avant qu'ils ne leurs arrachent les membres.

Un autre argument utilisé par l'avocat de Petrona Bernal fut que Vivanco avait « abusé de son autorité de maître pour l'obliger à se prostituer, et que ce commerce illégitime a été l'origine des traitements sauvages qu'elle a reçus de sa maîtresse Isabel Rodríguez, femme légitime de Vivanco. » En d'autres termes, Vivanco était indigne d'être le maître de son esclave, parce qu'elle ne pouvait plus le « vénérer comme un chef de famille ».

L'avocat de Juan Vivanco contre-attaqua en vilipendant Petrona Bernal et en jouant sur les stéréotypes qui frappaient les femmes esclaves : selon lui, elle était une menteuse et une

³ « R. instrucción sobre la educación, trato y ocupación de los esclavos » (31 mai 1789), in Konetzke 1962 : 643-652.

vicieuse. Elle se serait automutilée pour accuser faussement sa maîtresse et, comme elle avait supposément des rapports sexuels avec de nombreux hommes, il n'y avait aucune preuve de sa relation avec son maître ni que son bébé ait été le sien. Plus encore, le défenseur de Vivanco affirma que si la justice permettait aux esclaves de changer de maître, comme le prétendait Bernal, les distinctions entre maîtres et esclaves seraient effacées, et ces derniers transformeraient la moindre punition en acte de cruauté pour avoir le maître de leur choix ou être émancipés.

La riposte de l'avocat de Bernal montra combien il prenait son cas au sérieux. Il présenta quantité d'arguments, mais posa aussi cette question essentielle :

Pourquoi Vivanco veut-il tant la garder comme esclave si elle est si mauvaise et vicieuse ? S'il s'obstine à s'opposer à la vendre, c'est soit par rancœur et vengeance, soit pour une autre passion encore plus honteuse. Dans les deux cas, la laisser entre ses mains serait la sacrifier à son ressentiment ou à ses appétits.

Et sur la base de cet argument et les prescriptions du Código Negro, le gouverneur de Carthagène décida que Petrona Bernal ne pouvait pas continuer à être doublement victime de ses propriétaires, et que le maître qu'elle avait proposé en remplacement devait pouvoir l'acheter à Vivanco (d'ailleurs à un prix supérieur à celui auquel ce dernier l'avait achetée).

L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais Juan Vivanco fit appel, et lorsque le sort de Petrona Bernal arriva devant l'Audience royale de Bogotá, les nouvelles de la sanglante révolte des esclaves de Saint-Domingue avaient commencé à bouleverser les cadres de référence. Les articles du Código Negro ne comptaient plus. La menace d'une révolte massive des esclaves fit passer l'état de droit à la trappe et le remplaça par la raison d'État. La décision du gouverneur de Carthagène fut annulée, sans considération pour les arguments du défenseur des pauvres.

Ignorant la loi naturelle et le Código Negro, le juge royal ne vit en Petrona Bernal qu'un bien meuble et décréta que « personne ne peut être obligé à vendre ses propres choses parce qu'il les utilise mal », sauf dans des cas irréfutables de cruauté injuste, non applicable à Juan Vivanco. Toute décision en faveur de la requérante produirait « dans le public un désordre intolérable et engendrerait chez les esclaves un esprit d'orgueil et une arrogance contraires au respect qui doit être inséparable de leur esclavage ». Le juge poursuivit en spéculant que les esclaves se mettraient alors à changer de maîtres à leur guise, et même « les meilleurs maîtres se trouveraient sous le joug de leurs esclaves, et sans aucun moyen pour les gronder et les punir ». Ce serait le monde à l'envers, tout l'édifice social serait retourné, avec comme perspective des esclaves dominant leurs maîtres et une révolution comme à Saint-Domingue. Pour préserver l'ordre de la société, le juge conclut que Vivanco pouvait garder Bernal, mais devait la traiter avec charité.⁴

J'ai pu retracer ces trois années de la vie de Petrona Bernal, parce que le procès qu'elle avait fait à son maître était remonté de Carthagène, sur la côte caraïbe, à l'Audience royale de Bogotá, dans les hauts plateaux de la cordillère des Andes, à l'intérieur de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade (actuelle Colombie). Seules les décisions des tribunaux provinciaux contestées par l'une des parties étaient occasionnellement révisées par le tribunal royal, alors que des centaines d'autres restaient consignées au siège du gouverneur provincial. Dans le cas de Carthagène, les archives de la capitale provinciale furent détruites pendant les guerres d'indépendance, entre 1810 et 1821. Nous ne saurons donc jamais si d'autres femmes esclaves abusées par leur maître réussirent à ce que celui-ci soit traduit en justice, ni si quelques-unes obtinrent alors de changer de maître, voire à gagner la liberté.

Néanmoins, nous savons qu'à la fin du 18^e siècle, de nombreuses femmes—et hommes—parvinrent à sortir de l'esclavage en achetant leur liberté à leur maître et parfois en

⁴ Juan Vivanco, sobre la venta de una esclava, *op. cit.*

l'obtenant de son vivant ou par testament. Et contrairement à ce que Petrona Bernal croyait naïvement (et longtemps les historiens avec elle), elles ne se libérèrent pas parce qu'elles cédaient aux exigences sexuelles de leurs maîtres, mais parce qu'elles travaillaient d'arrache-pied le dimanche et dans leurs rares moments d'autonomie, et elles accumulaient ainsi peu à peu leur valeur d'achat. Certains esclaves payaient d'un coup le prix de leur manumission, mais d'autres s'engageaient dans un processus de *coartación*, c'est-à-dire de paiement par acomptes après avoir fait un dépôt initial. Comme le décrivit alors un voyageur anglais, ces captifs « brisaient les chaînes de l'esclavage maillon après maillon ». ⁵

En effet, plusieurs études historiques locales montrent qu'à travers l'Amérique hispanophone, 60 à 80 % des esclaves qui obtenaient la manumission l'avaient achetée eux-mêmes ou l'avaient obtenue grâce à l'aide du paiement d'un parent. Et la majorité de ceux qui s'affranchissaient ainsi étaient des femmes. Cette tendance s'expliquait par la surreprésentation des esclaves femmes dans les villes, où, d'une part, le service domestique leur permettait de forger les liens indispensables à la manumission par le propriétaire, et d'autre part, diverses activités étaient le propre des femmes pauvres, esclaves ou libres, comme laver et repasser le linge, cultiver des légumes, ramasser des fruits, faire du charbon de bois, et parfois se prostituer. Tous ces travaux se prêtaient à l'accumulation progressive d'un capital pour l'auto-manumission. De plus, les femmes esclaves se distinguaient comme excellentes colporteuses et vendeuses sur les marchés, les métiers les plus à même de fournir le surplus pour se libérer, puisqu'ils signifiaient l'accès à la monnaie. ⁶

L'esclave (homme ou femme) qui s'engageait dans une procédure d'auto-manumission devait faire preuve d'ardeur au travail doublée de détermination, de prévision et d'un grand sens des économies ; il ou elle ne pouvait pas s'aliéner le bon vouloir du maître et avait aussi

⁵ Cité dans Childs 2006 : 64.

⁶ Voir Johnson 1979; Hünefeldt 1994; Romero Jaramillo 1997.

besoin d'appuis parmi les blancs pour diverses démarches. À l'époque de Petrona Bernal, acheter sa liberté prenait de 10 à 15 ans pour un esclave urbain, plus dans les campagnes. C'est pourquoi les esclaves recouraient souvent à des stratégies familiales d'émancipation impliquant la mise en commun des surplus ou la manumission prioritaire de celui ou celle le plus apte à gagner de quoi aider les autres à acheter leur liberté. C'était bien souvent la femme qui initiait ce processus, en raison de la multitude d'activités urbaines typiquement féminines, mais aussi du principe du *partus sequitur ventrem*⁷, selon lequel les enfants auxquels elles donneraient vie après leur manumission (mais pas avant ni en cours de *coartación*) seraient libres.

Certes, il est probable qu'après le verdict de l'Audience royale de Bogotá en 1791, Petrona Bernal se retrouva, pour un temps au moins, prise entre les assauts sexuels de Juan Vivanco et les coups d'Ana Isabel Rodríguez. Mais, simultanément, d'autres femmes esclaves qui, comme elle, n'avaient pas droit à une chambre à soi ni à un espace privé, envahirent l'espace public—les marchés, les rues, les places, pour travailler, commercer et, pour beaucoup, gagner progressivement leur liberté. Alors que les femmes blanches de l'élite restaient soumises à leur époux et confinées à l'espace privé, sans pouvoir sortir de leur demeure sauf pour aller à la messe, l'espace public était par essence celui des femmes de couleur, esclaves, affranchies ou libres.

⁷ Littéralement « ce qui est accouché dépend de l'utérus », c'est-à-dire que le statut d'un nouveau-né était défini par celui de sa mère au moment de l'accouchement.

Bibliographie

- CHILDS Matt D., 2006, *The 1812 Aponte Rebellion in Cuba and the Struggle Against Atlantic Slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina.
- HELG Aline, 2004, *Liberty and Equality in Caribbean Colombia, 1770-1835*, Chapel Hill, University of North Carolina.
- HÜNEFELDT Christine, 1994, *Paying the Price of Freedom. Family and Labor among Lima's Slaves, 1800-1854*, Berkeley, University of California Press.
- JOHNSON Lyman L., 1979, « Manumission in Colonial Buenos Aires, 1776-1810 », *Hispanic American Historical Review*, LIX / 2, p. 258-279.
- KONETZKE Richard (dir.), 1962, *Colección de documentos para la historia de la formación social de Hispanoamérica, 1493-1810*, III / 2 (1780-1807), Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas.
- ROMERO JARAMILLO Dolcey, 1997, *Esclavitud en la provincia de Santa Marta, 1791-1851*, Santa Marta, Fondo de Publicaciones de Autores Magdalenenses—Instituto de Cultura y Turismo del Magdalena.